

ENJEUX DE LA FORMATION, DE DEROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES D' EXAMENS

1. Enjeux de la formation :

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. >> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS. L'objectif principal est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

2. Déroulement du passage des examens

Les révisions en salle de code sont disponibles dans les heures d'ouverture du bureau. Un large choix de DVD à jour fonctionne en continu.

Un formateur est toujours présent ce qui permet aux élèves de pouvoir poser des questions si nécessaire à la fin de chaque série. L'élève peut aussi se former grâce au code en ligne. Nous suivons également les résultats du code en ligne. Lorsque l'élève a atteint le niveau il passe son examen. Pour le valider, il faut avoir un résultat inférieur ou égal à 35/40 soit un maximum de 5 fautes.

Ensuite il faut passer l'examen pratique. L'élève sera jugé sur ses compétences.

20 points sont nécessaires à l'obtention du permis B mais il ne faudra avoir fait aucune faute élimatoire. Il est toujours interdit par exemple de monter sur un trottoir, de refuser la priorité, de griller un stop, de ne pas s'arrêter à un feu ... L'Inspecteur ne doit toucher ni le volant ni les pédales.

La durée de l'examen est d'environ 35 minutes et comprend une partie conduite en agglomération et une partie conduite hors agglomération. Deux manoeuvres seront demandées dont l'une à l'initiative de l'élève. Les manoeuvres sont : le demi-tour, la marche arrière en ligne droite ou en courbe, un créneau, un rangement en épi, un rangement bataille, arrêt de précision. Une phase de conduite autonome sera également demandée à l'élève. Il s'agira de suivre une direction demandée par l'Inspecteur comme par exemple suivre la direction de l'autoroute. L'élève devra alors suivre cette direction avec l'aide des panneaux de signalisation et de manière totalement autonome et cela durant environ 5 minutes.

Trois points sont très importants. **L'élève doit : “connaître et maîtriser son véhicule”, “appréhender la route” et “partager la route avec les autres usagers”.** Chacune des compétences peut rapporter jusqu'à trois points.

Une autre grande nouveauté s'ajoute : des points supplémentaires pourront être accordés si l'élève se montre aimable au volant ou s'il adopte une conduite éco-responsable. Des

vérifications seront à effectuer à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Elles sont demandées par l'Inspecteur à n'importe quel moment durant l'épreuve.

3. Conditions de passage des examens

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.